

**05 avril 2012 - Communiqué de la Fédération CGT des Services publics**

## **Affaire Engelmann : quand les «grands» avocats du Front national commettent des erreurs de débutants**

Le tribunal de grande instance de Bobigny vient de rendre sa décision quant à la procédure entamée contre la Fédération CGT des Services publics et la CGT suite à la désaffiliation décidée en avril 2011 du syndicat des agents territoriaux de Nilvange, dirigé par Fabien Engelmann, candidat FN aux dernières élections cantonales.

En raison d'erreurs grossières de procédure, le TGI a purement et simplement prononcé la nullité des assignations engagées.

Le FN souhaitait faire de cette procédure une bataille emblématique. Pour cela, il avait chargé deux avocats de défendre les intérêts de Fabien Engelmann : le pré-

sident du comité de soutien de Marine Le Pen, Gilbert Collard, flanqué de Wallebrand de Saint Just, vice-président et trésorier du parti.

Le manque de professionnalisme de ces messieurs laisse à penser qu'une fois de plus, le FN cherchait avant tout à réaliser un énième coup d'éclat médiatique.

Pour notre part, parfaitement sereins quant au bien-fondé de nos décisions dans cette affaire, nous sommes toujours aussi déterminés à mener le combat contre les thèses liberticides et antisociales du Front national.